

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3351

présenté par

M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et M. Thierry

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	90 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	90 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	90 000 000	90 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à étendre à tou·tes les étudiant·es le bénéfice du repas à 1 € des sites de restauration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Le repas à 1 € a été mis en place en 2020 à destination des étudiant·es boursier·es, puis étendu en 2021 à tou·tes les étudiant·es avant de réduire le dispositif à la rentrée universitaire 2021.

Pourtant, la pauvreté et la précarisation du monde étudiant n'ont pas pris fin à cette date. Selon un sondage conjoint IFOP et Cop1 – Solidarités étudiantes de septembre 2025, 49 % des étudiant·es ont moins de 100 euros par mois et 26 % moins de 50 euros par mois pour vivre une fois payé le loyer. Ces situations concernent des étudiant·es bien au-delà des 36 % de personnes boursières.

Si les boursier·es demeurent bénéficiaires de cette offre de restauration à moindre coût, nous savons qu'ils et elles ne sont pas les seul·es à être touché·es par la précarité tant le système de bourse demeure inadapté aux conditions de vie des étudiant·es, aux réalités sociales et laisse ce beaucoup de jeunes de côté.

Le groupe Écologiste et Social propose donc que l'ensemble des étudiant·es puisse bénéficier d'un repas à 1 € sur son lieu d'études. Cette mesure s'inscrit dans la continuité de la proposition de loi

visant à assurer un repas à 1 euro pour tous les étudiants, déposée par Mme Fatiha KELOUA HACHI le 15 décembre 2022.

Enfin, la mise en place du repas à 1 € pour toutes et tous les étudiant-es doit s'accompagner d'un travail pour rendre la mesure applicable en ce qui concerne les espaces, les fonds d'achat de denrées et les postes d'emplois, afin de ne pas conduire à une dégradation de qualité de service.

Pour assurer la recevabilité financière du présent amendement, il est proposé :

– Une augmentation de 90 000 000 €, en AE et en CP, du programme n° 231 « Vie étudiante », à destination de l'action 02 « Aides indirectes » ;

– Une diminution de 90 000 000 €, en AE et en CP, de l'action 02 « Agence nationale de la recherche » du programme n° 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Il est précisé qu'il n'est pas souhaité de baisser les crédits de ce programme. C'est pourquoi le Gouvernement est appelé à lever ce gage.